

François VOGT
53 rue de la République
68120 PFASTATT

Madame Anne Dulmet
Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix B.P. 51038
67070 STRABOURG Cedex

PFASTATT Le 22 octobre 2019

Concerne : dossier n° : E19000091/67
Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire de l'ancienne communauté
de communes d'Altkirch
Votre courrier du 10 octobre 2019

Madame la première conseillère du Président du Tribunal,

Etant rentré de voyage le 21 octobre au matin, je n'ai pu prendre que tardivement connaissance de votre courrier mentionné en référence et je vous prie de m'en excuser.

En élaborant leur Plan d'Urbanisme intercommunal, les élus ont concrétisé leur vision raisonnable de l'évolution, jusqu'en 2036, du territoire de l'ancienne Communauté de Communes d'Altkirch. Ils ont clairement exposé leurs intentions dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dont il ressort entre autres :

- Que l'évolution démographique annoncée prolonge celle constatée durant les dix dernières années écoulées.
- La préconisation de la densification de l'habitat et la prise en compte d'une diminution de près de 21% de la consommation foncière destinée à l'habitat, par rapport à celle constatée durant les dernière années sur l'ensemble du secteur.
- La préservation et la remise en état des continuités écologiques.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation matérialisent les éléments du PADD dans les domaines des secteurs à vocation d'habitat et de l'activité économique. Elles abordent et localisent également les zones à risques telles les coulées d'eau boueuse et rappellent les éléments de mixité et de densité de l'habitat.

Ce qui précède confirme que le projet de PLUi est équilibré, réaliste et complet. En conséquence, le commissaire enquêteur émet en âme et conscience un avis favorable. Il souhaite néanmoins que soient prises en compte les suggestions formulées en page 11 de son rapport d'enquête, relatives aux demandes d'ajustements minimes du zonage et au terrain d'accueil des gens du voyage.

En espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie, Madame Dulmet, d'accepter l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

François VOGT
Commissaire enquêteur